

SÉANCE DU 24 JUIN 2011



L'an deux mille onze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, DANIEL Alain, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, VELLY Jacques.

Absents : COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, TIPHAINE Nolwenn, ROE Henri

Monsieur ROE a donné procuration à Monsieur GUILLON Didier

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2011 est adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

DELIBERATION N°1 – RENOVATION DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie/Poste, un appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 17 mai 2011. Les entreprises avaient jusqu'au 17 juin 2011 pour déposer leurs offres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les entreprises et leurs propositions lot par lot. Il propose d'attribuer les lots aux conditions financières ci-dessous :

Lot 01 -	Gros œuvre	SCOARNEC	64 615,80€ HT
Lot 02 -	Charpente bois	MCA	4 352,60€ HT
Lot 03 -	Etanchéité	LUCAS	7 052,40€ HT
Lot 04 -	Couverture	LUCAS	1 840,00€ HT
Lot 05 -	Serrurerie	CORLAY	13 003,00€ HT
Lot 06 -	Menuiserie extérieures aluminium	EMC	35 650,66€ HT
Lot 07 -	Menuiseries intérieure	EMC	23 563,63€ HT
Lot 08 -	Cloisons	SOULARD	14 687,57€ HT
Lot 09 -	Sols	ZANONE	12 960,43€ HT
Lot 10 -	Plafonds	LE GALL PLAFONDS	7 314,37€ HT
Lot 11 -	Plomberie/chauffage/VMC	CAP ELEC	15 964,30€ HT
Lot 12 -	Electricité	MBM	15 554,05€ HT
Lot 13 -	Peinture	LETTY	10 749,69€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les différents lots du marché de travaux aux entreprises et aux conditions ci-dessus énumérées
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature des marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus énumérées

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dernières demandes de subvention formulées auprès de la Commune.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal arrête comme suit la liste des bénéficiaires des subventions :

- Cap Accueil	600,00€
- Bibliothèque	300,00€
- Ecole publique d'Esquibien	180,00€
- Amical laïque d'Audierne	500,00€

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N°3 - ADHESIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différents structures sollicitent l'adhésion de la commune pour l'année 2011 :

- Adhésion à l'Association du Musée maritime du Cap-Sizun pour 100,00€ :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve l'adhésion à l'Association des Maires du Finistère

- Adhésion à l'Association Les Abris du Marin pour 75€ :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve l'adhésion à l'Association Les Abris du Marin

Approuvé à l'unanimité

TABLEAU NUMERIQUE POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire lit aux conseillers un courrier de la Directrice de l'école publique d'Esquibien dans lequel elle sollicite le soutien financier de la commune pour l'acquisition d'un tableau numérique pour les classes de maternelle. Il rappelle que les classes de primaire sont déjà équipées d'un tel tableau.

Cet outil permettrait aux enfants d'obtenir le brevet B2I prévu dans les programmes scolaires.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne cet investissement à sa charge, il souhaite avoir l'avis du Conseil sur ce sujet.

L'ensemble des conseillers est favorable à cette acquisition, cela permettra aux classes maternelles de la commune d'être équipées à l'instar des autres écoles du Cap.

DELIBERATION N°4 - ELABORATION DU PLU : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a sollicité trois cabinets d'avocats spécialisés en droit de l'urbanisme afin qu'ils lui fassent une offre pour une mission d'assistance juridique dans la procédure d'élaboration du PLU.

Cette mission, distincte de l'élaboration du document d'urbanisme, a pour but d'accompagner la commune d'un point de vue juridique et de sécuriser la procédure d'élaboration du PLU.

Il propose de retenir la proposition du Cabinet DRUAIS-LAHALLE de Rennes aux conditions suivantes :

- analyse de l'application de la loi « littoral » :	900 € HT
- suivi de la procédure :	800 € HT
- relecture du projet de PLU :	1 400 € HT.
- une réunion en mairie :	800 € HT.

Coût total : 3 900 € HT

Coût par réunion supplémentaire : 800 euros HT

Coût par journée de travail supplémentaire : 700 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché concernant l'assistance juridique dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la commune au cabinet DRUAIS-LAHALLE aux conditions ci-dessus

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du contrat avec ce cabinet

Approuvé à l'unanimité

<p align="center">DELIBERATION N°5 – ECOQUARTER DE KERLAOUENAN : MODALITES DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION</p>
--

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une concertation préalable est obligatoire dans le cadre de la création du nouveau quartier de Kerlaouenan (article L 300-2 du code de l'urbanisme), afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées pendant la durée d'élaboration du projet.

Il rappelle les objectifs poursuivis par la Commune pour cette opération d'aménagement :

- une densité de 20 à 25 logements à l'hectare (en excluant le verger et le potager communal).
- une mixité générationnelle par la création de lotissement mais aussi d'un hameau 3ème âge et d'un espace de vie commun pour les personnes âgées.

- une mixité sociale : 20 % à minima de logements locatifs sociaux (financements PLUS ou PLAI), lotissement communal à côté du lotissement privé, espaces collectifs susceptibles de créer voire de renforcer le lien social entre les habitants.

- dans le cadre de son approche environnementale de l'urbanisme, le choix du Nord Est du Bourg a été fait en raison de sa proximité avec les commerces et les services du bourg mais également avec l'offre commerciale du quartier de la Croix Rouge et d'Audierne, commune limitrophe de 2300 habitants. La greffe urbaine doit être assurée par un bon maillage du réseau viaire mais également des cheminements doux soignés afin d'encourager les déplacements piétons, dont une piste cyclable programmée pour 2012.

- le cabinet d'étude choisi comme assistant à maître d'ouvrage portera une attention particulière sur la gestion des déplacements de proximité, la gestion des eaux pluviales, l'environnement sonore, les choix d'énergie et l'insertion climatique des bâtiments et des espaces publics (organisation générale du parcellaire et disposition des constructions), adapter et actualiser les formes urbaines aux nouveaux modes de vie. La commune souhaite également que le prestataire soit associé aux étapes clés du projet afin de veiller au respect des objectifs de performances environnementales.

- les constructions respecteront au minimum la norme Bâtiment Basse Consommation RT 2012 ou toute norme qui s'y substituerait.

Il propose que la procédure de concertation se déroule selon les modalités suivantes :

- le projet a fait l'objet d'un article dans le magazine municipal paru à l'automne 2010.

- la mairie organisera deux réunions publiques : la première en septembre, la seconde en novembre.

- un registre de doléances sera mis à la disposition du public en mairie.

La concertation débute à compter de ce jour et restera ouverte jusqu'au 30 novembre 2011.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché en mairie.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci au Conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite l'avis des conseillers sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de la concertation telles que mentionnées ci-dessus

- Autorise Monsieur Le Maire à ouvrir la concertation préalable en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N°6 : NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL PORTUAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Henri ROE lui a présenté sa démission en tant que représentant de la commune au Conseil portuaire.

Il convient donc d'élire un nouveau représentant.

Monsieur le Maire souhaite savoir si un conseiller serait intéressé pour reprendre cette charge.

Il propose sa candidature.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Didier GUILLON représentant de la commune au Conseil portuaire.

Approuvé à l'unanimité

•••

DELIBERATION N°7 : CONVENTION AVEC CAP ACCUEIL

Dans le cadre des animations estivales pour 2011, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec l'association Cap-Accueil pour la participation financière de la commune aux frais de gardiennage de l'exposition organisée à Custren du 13 juillet au 22 août 2011.

Cette participation s'élève à 1 400,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve la signature d'une convention avec l'association Cap-Accueil pour l'organisation d'une exposition ainsi que le montant de la participation financière de la commune qui s'élève à 1 400,00€

-Donne mandat à Monsieur le maire pour la signature de ladite convention

Approuvé à l'unanimité

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt deux heures dix